



SÉANCE DU CONSEIL DU 7 AVRIL 2016
--

L'an deux mil seize, le sept avril à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Cazals, sous la présidence de M. André BARGUES, Président.

Nombre de membres en exercice : trente.

Date de convocation : 31 mars 2016.

Présents : Mesdames BÉNAZÉRAF Catherine, BESSIÈRES Rosette, BLANC Madeleine, DELPECH Anne-Marie, FIGEAC Mireille, GAIRIN Marie-Jeanne, IRAGNES-COLIN Viviane, et Messieurs ALAZARD Laurent, ANNÈS Jean, AUBRY Richard, BARGUES André, BONAFOUS Jérôme, COURNAC Jean-Marie, DUPUY Jacques, FAUCON Alain, FIGEAC Michel, GUITOU Jean-François, MARLARD Pierre, MARTIN Thierry, PÉRIÉ Pascal, ROUX Jacques, RUSCASSIE Philippe, VAYSSIÈRES André, VILARD Gilles.

Absents : COSTES Serge (pouvoir à DUPUY Jacques), DOMINGUES Magali (pouvoir à COURNAC Jean-Marie), LAFON Joël, MARTEL Jean-Luc (pouvoir à BARGUES André), PAUL Marcel (pouvoir à FAUCON Alain), VIGNAUD Fabienne

M. BONAFOUS Jérôme a été élu secrétaire de séance.

I. DÉLIBÉRATIONS

N° 16.0704.01 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2016, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Budget principal	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 786 112 €	3 786 112 €
INVESTISSEMENT	4 478 068 €	4 478 068 €
BUDGET TOTAL	8 264 180 €	8 264 180 €

(Voir détail maquette réglementaire)

Le budget primitif est adopté à 27 voix pour et 1 voix contre.

- MÊME SÉANCE -

N° 16.0704.02 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR ET CHAUFFERIE

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2016, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Chaufferie	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	64 173 €	64 173 €
INVESTISSEMENT	55 127 €	55 127 €
BUDGET TOTAL	119 300 €	119 300 €

(Voir détail maquette réglementaire)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -**N° 16.0704.03 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À FRAYSSINET**

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2016, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Multiple Frayssinet	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	23 043 €	23 043 €
INVESTISSEMENT	23 931 €	23 931 €
BUDGET TOTAL	46 974 €	46 974 €

(Voir détail maquette réglementaire)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -**N° 16.0704.04 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE**

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2016, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Zone artisanale	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	548 889 €	548 889 €
INVESTISSEMENT	400 414 €	400 414 €
BUDGET TOTAL	949 303 €	949 303 €

(Voir détail maquette réglementaire)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -**N° 16.0704.05 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À DÉGAGNAC**

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2016, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Multiple Dégagnac	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	- €	- €
INVESTISSEMENT	55 000 €	55 000 €
BUDGET TOTAL	55 000 €	55 000 €

(Voir détail maquette réglementaire)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -**N° 16.0704.06 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS - EXERCICE 2016**

Le Président donne connaissance de l'état de notification des bases d'imposition pour l'année 2016, de la taxe d'habitation (TH), des deux taxes foncières (TFB et TFNB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Le produit fiscal à taux constant serait de 1 649 227 euros, compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives de 1% prévue par la loi de finances, mais il comprend un prélèvement par l'État pour alimenter le Fonds National de Garantie

Individuel des Ressources (FNGIR) d'un montant de 194 580 euros. Le Président indique que le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 1 610 630 euros, hors TEOM. Les allocations compensatrices s'élèvent à 57 747 euros et le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) à 35 217 euros.

Compte tenu de ces éléments, le Président propose de fixer les taux des impôts direct comme ci-dessous, par application du coefficient de variation proportionnelle de 1,037770.

Le Président indique que les bases prévisionnelles relatives à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'élèvent à 5 219 972 euros. Il précise que la TEOM doit générer un produit de 550 185 euros pour répondre au besoin de financement du SYMICTOM qui assure le service et propose de voter le taux à 10,54 % pour 2016, sans changement par rapport à 2015.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 27 voix pour et 1 voix contre :

- de voter la somme de 1 712 246 euros, en tant que produit fiscal attendu des TH, TF et CFE en 2016, compte tenu du montant nécessaire à l'équilibre du budget soit 1 610 630 euros, du montant du prélèvement au titre du FNGIR, du produit de CVAE et des allocations compensatrices ;
- de fixer les taux 2016 des quatre taxes directes, par application du coefficient de variation proportionnelle de 1,037770 soit :

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation (TH)	10,93 %	11,34 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	9,91 %	10,28 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	82,43 %	85,54 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	17,66 %	18,33 %

- de voter la somme de 550 185 euros en tant que produit de TEOM attendu en 2016 et de voter le taux de TEOM à 10,54 % pour répondre au besoin de financement du SYMICTOM.

- MÊME SÉANCE -

N° 16.0704.07 - EXTENSION ZONE ARTISANALE : RÉSEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP) ET D'ASSAINISSEMENT

Annule et remplace la délibération du n° 15.1903.01 ayant le même objet.

Le Président rappelle aux membres du conseil le projet en cours d'extension de la zone artisanale. Il indique que la Communauté de communes sera maître d'ouvrage pour la réalisation des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif et que le Syndicat Intercommunal d'AEP et d'Assainissement de la Région de Cazals participera à hauteur de 50% du montant hors taxes des travaux. L'estimation actuelle s'élève à 51 600 € HT. Le reste à charge de la Communauté de communes serait donc de 25 800 € HT. Le Président propose d'accepter ces modalités de répartition des coûts de réseau d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif pour le projet d'extension de la zone artisanale.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif nécessaires au projet d'extension de la zone artisanale et de solliciter le SI d'AEP et d'Assainissement de la Région de Cazals pour 50% du montant des travaux hors taxes ;
- charge le Président ou son représentant des démarches nécessaires ;
- donne pouvoir au Président ou son représentant pour la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

- MÊME SÉANCE -**N° 16.0704.08 - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Président donne connaissance des demandes de subvention reçues depuis la précédente réunion : Mutuelles coups durs (demande de 500 € de la part de chacune des deux associations du territoire) et crèche Écoute s'il joue de Gourdon (demande de 2 000 €).

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Mutuelles coups durs : 500 € à chacune des deux associations du territoire ;

Crèche Écoute s'il joue de Gourdon : 2 000 €

- MÊME SÉANCE -**N° 16.0704.09 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNE DE LÉOBARD**

Le Président propose de conclure avec la commune de Léobard une convention de mise à disposition de personnel, afin d'assurer les heures de ménage nécessaires au hangar qui vient d'être rénové à l'Abbaye-Nouvelle, dans le cadre de l'article 61 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il indique que cette mise à disposition fera l'objet d'une convention définissant le nombre d'heures hebdomadaires (une demi-heure hebdomadaire) et les modalités financières du remboursement à la commune, après avis des instances paritaires compétentes (comité technique et commission administrative paritaire).

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de conclure une convention de mise à disposition avec la commune de Léobard pour les besoins de ménage du hangar rénové à l'Abbaye, à raison d'une demi-heure hebdomadaire ;
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à cet effet.

- MÊME SÉANCE -**N° 16.0704.10 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNE DE LAVERCANTIÈRE**

Le Président propose de conclure avec la commune de Lavercantière une convention de mise à disposition de personnel, afin d'assurer les heures de remplacement de ménage nécessaires, durant les congés de la titulaire (vacances, maladie ou autres), pour les besoins de la salle de l'Ostal à Rampoux, dans le cadre de l'article 61 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il indique que cette mise à disposition fera l'objet d'une convention définissant le nombre d'heures hebdomadaires et les modalités financières du remboursement à la commune, après avis des instances paritaires compétentes (comité technique et commission administrative paritaire).

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de conclure une convention de mise à disposition avec la commune de Lavercantière pour assurer les remplacements de l'agent titulaire chargé du ménage à la salle de l'Ostal à Rampoux, durant ses congés (vacances, maladie ou autres) ;
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à cet effet.

- MÊME SÉANCE -**N° 16.0704.11 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNE DE CAZALS**

Le Président propose de conclure avec la commune de Cazals une convention de mise à disposition de personnel, afin d'assurer les heures de ménage nécessaires au gîte d'étape en cours de travaux à Cazals, dans le cadre de l'article 61 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il indique que cette mise à disposition fera l'objet d'une convention définissant le nombre d'heures hebdomadaires (pour un besoin actuellement estimé à 2 heures hebdomadaires annualisées) et les modalités financières du remboursement à la commune, après avis des instances paritaires compétentes (comité technique et commission administrative paritaire).

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de conclure une convention de mise à disposition avec la commune de Cazals pour les besoins de ménage gîte d'étape en cours de travaux à Cazals, à raison de 2 heures hebdomadaires annualisées ;
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à cet effet.

- MÊME SÉANCE -**N° 16.0704.12 – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Président propose de valider le tableau des effectifs selon les éléments retenus dans le cadre du vote du budget primitif. Il rappelle que les crédits ouverts en matière de personnel prennent en compte les créations, suppressions et modifications de postes effectuées l'an passé, ainsi que les besoins non encore pourvus.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- arrête le tableau des effectifs tel qu'annexé ;
- donne pouvoir au Président ou son représentant pour les conventions de stage avec les établissements scolaires ou organismes de formation, hors gratification, ainsi que pour les conventions relatives aux emplois-aidés.

EMPLOIS DIRECTS

Filière	Catégorie	Nbre	Emploi	Service Affectation	Type d'emploi	Durée hebdo	Pourvu
ADMINISTRATIVE	A	1	Attaché principal	Administration générale	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIVE	A	1	Attaché Territorial	Administration générale	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIVE	C	1	Adjoint administratif 1° classe	Administration générale	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIVE	C	1	Adjoint administratif 1° classe	Administration générale	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	32	1
ADMINISTRATIVE	B	1	Rédacteur principal 1° classe	Tourisme	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
SPORTIVE	B	1	Éducateur des APS principal 1° classe	Centre de loisirs	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
ANIMATION	C	1	Adjoint d'animation 1° classe	Cyberbase	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	80%
ANIMATION	C	1	Adjoint d'animation 1° classe	Centre de loisirs	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1

ANIMATION	C	1	Adjoint d'animation 2° classe	Centre de loisirs	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	28	1
CULTURE	C	1	Adjoint du patrimoine 2° class	Médiathèque	TITULAIRE REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE	B ou C	1	Agent de maîtrise ou Adjoint tech prin	Voirie	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	0
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique principal 1° classe	Voirie	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE	C	2	Adjoint technique principal 1° classe	Voirie	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	32	2
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique principal 2° classe	Voirie	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE	C	3	Adjoint technique 2° classe	Voirie	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	3
TECHNIQUE	C	2	Adjoint technique 2° classe	Maçonnerie	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	2
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique 2° classe	Nettoyage des locaux	TITULAIRE REGIME GENERAL	26	1
ANIMATION		1	Chargée de mission Enfance environmt	Administration générale	CONTRACTUEL	35	1
ANIMATION		1	Chargée de mission TIC	Salles multimédia	CONTRACTUEL	35	1
ANIMATION		1	Adjoint d'animation 2° classe	Cyberbase	CONTRACTUEL	17,5	30%
TECHNIQUE		1	Assistance Technique	Voirie	CONTRACTUEL	6,5	1
TECHNIQUE		1	CAE	Voirie	EMPLOI AIDE	35	1
TECHNIQUE		1	CAE	Voirie	EMPLOI AIDE	20	1
TECHNIQUE		1	CAE	Voirie	EMPLOI AIDE	35	1
ANIMATION		1	CAE	Jardin Bourian	EMPLOI AIDE	30	0
ANIMATION		2	CAE	Centre de Loisirs	EMPLOI AIDE	17,5	0
ANIMATION		2	Adjoint d'animation 2° classe	Centre de loisirs	CONTRACTUEL (BESOIN SAISONNIER)	35	0
TECHNIQUE		3	Adjoint technique 2° classe	Voirie	CONTRACTUEL (BESOIN SAISONNIER)	35	0

EMPLOIS PAR VOIE DE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION :

TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique principal 2° class	Chaufferie	Mise à disposition de la Commune de Cazals	5	1
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique 2° classe	Nettoyage des locaux	Mise à disposition de la Commune de Frayssi	3	1
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique 2° classe	Nettoyage des locaux	Mise à disposition de la Commune de Léoba	0,5	0
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique 2° classe	Nettoyage des locaux	Mise à disposition de la Commune de Laverc	0,5	0
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique 2° classe	Nettoyage des locaux	Mise à disposition de la Commune de Cazals	2	0

CULTURE	B	1	Coordinateur programmation	Coordination programme cultur	Mise à disposition	17,5	0
ANIMATION		3	Contrat civique	Centre de loisirs	Mise à disposition de la FOL du Lot	24	0
TECHNIQUE		1	Contrat civique	Voirie	Mise à disposition ADPEP46	24	0

- MÊME SÉANCE -

N°16.0704.13 – CONVENTION TERRITOIRE CULTURE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE 2016 À LA DRAC

Le Président rappelle aux membres du conseil de communauté que des artistes sont accueillis chaque année en Résidence au Foyer de Marminiac dans le cadre d'une Convention Territoire Culture, conclue avec la DRAC Midi-Pyrénées pour la période 2015-2017, conformément à la délibération n°13 du 5 mars 2015. Il rappelle également que cette convention intègre en outre les actions de médiation artistique et culturelle menées dans le cadre du projet d'espace mémoriel à Frayssinet-le-Gélat.

Le Président précise que cette action est rendue possible avec l'aide financière apportée par la DRAC Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon.

Le Président propose de solliciter le partenariat de la DRAC Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon à hauteur de 25 000 €.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite l'aide financière de la DRAC Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon à hauteur de 25 000 € pour la saison 2016/2017 dans le cadre de la 2^{ème} année de la Convention Territoire Culture ;
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires.

- MÊME SÉANCE -

N°16.0704.14 – ÉQUIPEMENT DU CENTRE CULTUREL L'OSTAL : DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER

Le Président rappelle la délibération n°15-2107-07 relative à un financement Leader pour l'équipement scénique de la salle socio-culturelle L'Ostal à Rampoux. Il indique que les règles du programme Leader ont changé et qu'il y a lieu de revoir le plan de financement. Par ailleurs, il précise qu'il y a lieu d'intégrer l'équipement de la bibliothèque et des rideaux extérieurs.

Le plan de financement serait modifié de la façon suivante :

DÉPENSES	100%	80 000,00 € HT
Montant subventionnable Leader	80%	64 000,00 €
RECETTES		80 000,00 €
Leader (60% sur la part subventionnable)	48%	38 400,00 €
Autofinancement (sur la totalité)	52%	41 600,00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement tel que présenté,
- sollicite la participation sur les fonds européens au titre du programme Leader,
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

- MÊME SÉANCE -

N° 16.0704.15 - MODIFICATION DES STATUTS DU PETR GRAND QUERCY - NOUVELLE ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Le Président rappelle la délibération n° 15.1604.01 relative à la création du PETR Grand Quercy auquel la communauté de communes adhère. Il indique que le Comité syndical de cet établissement a modifié fin décembre l'adresse de son siège social figurant dans ses statuts et qu'il y a lieu de valider cette modification statutaire.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la modification statutaire du PETR Grand Quercy fixant son siège social au 125 rue des Thermes 46000 Cahors.

- MÊME SÉANCE -

N° 16.0704.16 - ACHAT BÂTIMENT ROUZIER À DÉGAGNAC

Le Président rappelle la délibération n° 15.1806.15 relative à la promesse d'achat du bâtiment Rouzier à Dégagnac. Il précise qu'il y a lieu désormais que le Conseil l'autorise à signer l'acte d'achat chez le notaire.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- confirme l'achat du bâtiment cadastré sous le numéro H953 à Dégagnac à Madame Rouzier Bernadette au prix de 40 000 euros,
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à cette acquisition et notamment la signature de l'acte.

- MÊME SÉANCE -

N° 16.0704.17- DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LES ACHATS DE BIENS D'OCCASION AUPRÈS DE PARTICULIERS

Le Président indique que, par exemple, dans le cadre de l'aménagement du gîte d'étape à Cazals, il serait très intéressant économiquement que le mobilier soit acheté d'occasion auprès de particuliers qui mettent en vente leurs biens par le biais de petites annonces. Il propose que le Conseil lui donne délégation pour ce type d'achats.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour procéder aux achats de biens d'occasion auprès de particuliers, dans la limite de 1000 euros par achat, et dans la limite des crédits votés au budget par l'assemblée.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.**

Date	n°	Objet	FOLIO
07/04/16		Séance ordinaire du conseil communautaire	
16.0704.	01	Vote du Budget Primitif 2016 – Budget principal	2016-38
16.0704.	02	Vote du Budget Primitif 2016 – Budget annexe Réseau de chaleur et chaufferie	2016-38
16.0704.	03	Vote du Budget Primitif 2016 – Budget annexe Multiple rural à Frayssinet	2016-39
16.0704.	04	Vote du Budget Primitif 2016 – Budget annexe Zone artisanale	2016-39
16.0704.	05	Vote du Budget primitif 2016 – Budget annexe Multiple rural à Dégagnac	2016-39
16.0704.	06	Vote des taux des impôts directs - Exercice 2016	2016-40
16.0704.	07	Extension Zone artisanale : réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP) et d'assainissement	2016-40
16.0704.	08	Demandes de subvention Mutuelles coups durs et crèche Écoute s'il joue de Gourdon	2016-41
16.0704.	09	Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Léobard – Ménage hangar Abbaye	2016-41
16.0704.	10	Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Lavercantière – Remplacements ménage salle l'Ostal	2016-41
16.0704.	11	Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Cazals – Ménage gîte d'étape	2016-42
16.0704.	12	Tableau des effectifs	2016-42
16.0704.	13	Convention Territoire Culture et demande de participation financière 2016 à la DRAC	2016-44
16.0704.	14	Équipement du centre culturel l'Ostal : demande de financement Leader	2016-44
16.0704.	15	Modification des statuts du PETR Grand Quercy – nouvelle adresse du siège social	2016-45
16.0704.	16	Achat bâtiment Rouzier à Dégagnac	2016-45
16.0704.	17	Délégation au Président pour les achats de biens d'occasion auprès de particuliers	2016-45

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

AVRIL	21/04/16	20:30	LEOBARD
MAI	19/05/16	20:30	DEGAGNAC
JUIN	16/06/16	20:30	ST-CAPRAIS